



Municipalité
Jorat-Mézières

CP | 1084 Carrouge

Préavis N°07/2019

De la Municipalité de Jorat-Mézières au Conseil communal

Jorat-Mézières, le 29 juillet 2019

Réf. : 1.10.101.02 / jsk

Demande de crédit pour l'agrandissement du parking sis sur la parcelle n° 647 ainsi que sur la partie A de la parcelle n° 2, localité de Carrouge

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Dans le cadre de la mise à l'enquête d'un projet de construction de 5 immeubles sur la parcelle n° 2 à Carrouge, un manquement au règlement sur le plan général d'affectation et les constructions (RPGA) subsiste. Les opposants ont relevé que 11 places de parc manquent, en application de la norme SN 640291a.

On relèvera ici que le 14 mars 2013, la commune de Carrouge s'est engagée formellement à acquérir une partie de la parcelle n° 2, sise en zone d'utilité publique, au prix de CHF 45.-- / m2, soit CHF 40'050.--.

En fonction de ce qui précède, la municipalité projette de créer 43 places de parc supplémentaires sur la parcelle n° 647 ainsi que sur la partie A de la parcelle n° 2. Cet agrandissement sera utile pour tous les usagers lorsque le collège Gustave Roud sera construit. En outre, il permettra de résoudre le manque de places relevé plus haut, étant entendu que la part concernant les constructeurs sera entièrement à leur charge selon décompte annexé.

Le rapport technique de Gemetris ci-joint fait partie intégrante de ce préavis.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, La Municipalité vous demande, après examen, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

**Le Conseil communal de Jorat-Mézières,
dans sa séance du 1^{er} octobre 2019
vu le préavis municipal N° 7/2019,
entendu le rapport de la commission chargée de son étude,
entendu le rapport de la commission des finances,
considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,**

Décide


- d'accorder à la Municipalité l'autorisation de procéder aux travaux d'agrandissement du parking ;
- d'octroyer à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de CHF 380'000.--,
- de financer ces travaux de la manière suivante :
 - encaissement d'une participation de tiers de Fr. 125'000.- ;
 - prélèvement du solde du fonds de réserve 9282.99.00, soit Fr. 55'000.-
 - si nécessaire, recours à l'emprunt pour le solde de Fr. 200'000.- ,
- d'amortir l'investissement net de Fr. 255'000.- de la manière suivante :
 - amortissement initial de Fr. 55'000.- consécutif au prélèvement au fonds de réserve 9282.99.00
 - amortissement du solde de Fr. 200'000.- sur 30 ans, à raison d'un montant annuel de Fr. 7'000.- par le compte 44.331.102, la première fois au budget 2021.

Dans l'attente de votre décision, la Municipalité vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à l'expression de sa considération distinguée.

Pour la Municipalité :

Le Syndic :  Patrice Guenat

La Secrétaire :  Josette Sonnay Khatanassian



Municipaux responsables : Madame Sonia Hugentobler, municipale ainsi que Messieurs Patrice Guenat, Syndic et Pierre Jordan, municipal.

Préavis adopté par la Municipalité lors de sa séance du 29 juillet 2019